

Le Mans, le 21/09/21

Avec le concours de la commission Administrative / Juridique, merci de trouver ci-dessous un rappel concernant les fautes techniques, disqualifiantes ou la disqualification d'un joueur, entraîneur ou accompagnateur.

Rappel sur les différents types de fautes :

	Faute simple	Faute technique	Faute disqualifiante	Faute antisportive	Disqualification pour bagarre	Disqualification du match
Joueur	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entraîneur*		✓	✓		✓	✓
Notée sur la feuille	P Personal foul	Joueur T Entraîn. C Banc B Technical Coach Bench	D Disqualifying foul	U Unsportmanlike foul	F Fighting foul	GD Game Disqualification

*Entraîneur, entraîneur adjoint, remplaçant et accompagnateur de l'équipe

Faute technique : C ou B ?

<p>Faute technique à l'entraîneur</p> <p>Inscription C 1 (inscrite au compte de l'entraîneur au recto et reportée au verso de la feuille)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contestations répétées Conduite personnelle antisportive de l'entraîneur Dépassement de points Manque de respect verbal Provoquer le public (paroles ou geste) Toucher un officiel de manière inappropriée Demande inadéquate de la vérification du fauteuil d'un joueur de l'équipe adverse,
<p>Faute technique à un membre du banc</p> <p>Inscription B 1 (pas d'inscription au dos de la feuille)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Provoquer le public (paroles ou geste) Contestations répétées 6 joueurs sur le terrain Faute technique sifflée à l'encontre d'un remplaçant ou joueur éliminé pour comportement antisportif



FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



PARTENAIRES OFFICIELS



Fautes disqualifiantes :

Elle doit être inscrite au compte du fautif, s'il est identifié :

- **D2 si c'est un joueur OU**
- **D au fautif + B2 à l'entraîneur si c'est un remplaçant ou l'entraîneur adjoint OU**
- **S'il s'agit d'une faute disqualifiante d'une autre personne autorisée à être assise sur le banc mais non inscrite sur la feuille, l'entraîneur doit être sanctionné d'une faute technique B1**

Lorsqu'une personne est sanctionnée d'une faute disqualifiante, il doit se rendre dans le vestiaire de son équipe pendant toute la durée de la rencontre ou s'il préfère, quitter le bâtiment.

Disqualification de l'entraîneur :

Un entraîneur est disqualifié et doit se rendre dans le vestiaire de son équipe pendant toute la durée de la rencontre ou s'il préfère, quitter le bâtiment lorsqu'il est sanctionné :

- **D'une faute disqualifiante « D » à titre personnel OU**
- **2 fautes techniques pour comportement antisportif «C» + inscription « GD » dans la case suivante disponible OU**
- **3 fautes techniques cumulées (C.B.B – C.B.C – B.B.B – B.B.C – B.C.B) + inscription « GD » dans la case suivante disponible, pour comportement antisportif de sa part, de la part de son adjoint, d'un remplaçant ou de tout accompagnateur assis sur le banc.**

Lorsqu'une faute technique d'entraîneur est sifflée et pour éviter toute contestation ultérieure, il est recommandé au marqueur de se faire préciser par l'arbitre la nature de la faute (B ou C).



Jocelin CORVAISIER
Directeur Sportif Adjoint

COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Jocelin CORVAISIER – Directeur Sportif Adjoint

Tél. 06 81 49 34 72 / jcorvaisier.basketfauteuil@gmail.com / www.francebasketfauteuil.org